

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2007)
Heft: 1

Artikel: Nuages sur le Pacifique : l'affaire de la base militaire de l'île Manus (1944-1947)
Autor: Dorvidal, Jérôme
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346664>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

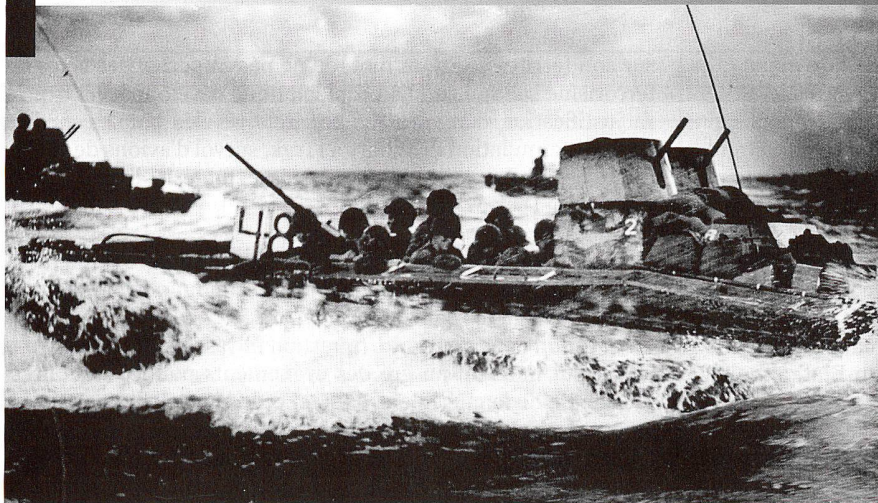
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Nuages sur le Pacifique

L'affaire de la base militaire de l'île Manus (1944-1947)

Jérôme Dorvidal *

L'île de Manus, dans l'archipel Bismarck au large de la Nouvelle-Guinée, fut annexée par l'Allemagne en 1884 et confiée à l'Australie en 1920 par un mandat de la Société des Nations (SDN). Conquise par les Japonais en 1942, sa reconquête fut achevée par les troupes américaines en avril 1944, après une âpre lutte qui dura plus de six mois. Dans la préparation de la campagne des Philippines, une gigantesque base militaire fut édifiée sur Manus. Au printemps 1944, la victoire des Alliés dans le Pacifique se dessinait lentement mais sûrement... tandis qu'un contentieux entre Canberra et Washington apparut sur l'accès aux infrastructures de cette base américaine située sur un territoire placé sous la responsabilité de l'Australie.

En 1943, *Manus Island* fut l'un des enjeux de la guerre aéronavale dans le Pacifique. L'*US Navy*, qui tentait d'isoler la place forte de Rabaul, désirait s'emparer de cette île idéalement placée à 50 miles de Wewak (Nouvelle-Guinée), disposant de surcroît de deux aérodromes construits par les Japonais et d'une large rade pouvant abriter près d'un millier de navires. Le 21 juillet 1943, le général Marshall définissait Manus comme un pion primordial dans l'échiquier stratégique américain. En avril 1944, 45 000 *Marines* assiégèrent victorieusement cette base, jusqu'à alors incessamment renforcée par des troupes japonaises. En quelques mois, Manus devint une passerelle entre le sud et le nord du Pacifique, un immense complexe militaire assurant un nombre considérable de fonctions : ravitaillement, soutien logistique, stockage des munitions et du carburant, unités de maintenance et ateliers de réparation. Ainsi, Washington a investi 156 millions de dollars dans la construction de routes, de pistes d'atterrissage, de baraquements, de docks flottants, d'un hôpital... sur ce seul site où un million de soldats américains aurait transité dans les derniers mois de la guerre.

En 1944, Canberra croit toujours en la coopération militaire avec les Etats-Unis. Comment pourrait-il en être autrement depuis les premiers mois de l'année 1942 et les heures sombres du bombardement de Darwin ? Afin de se prémunir d'un retour de la politique expansionniste du Pays du Soleil levant, les experts de la défense australienne sont persuadés qu'il faut multiplier les arrangements avec la superpuissance américaine. Plusieurs années avant la signature du Pacte ANZUS entre l'Australie, la

Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis (1951), le ministre des Affaires extérieures, le docteur H.V. Evatt, envisage l'élaboration d'une alliance militaire dans l'aire régionale... et Manus semble, selon lui, un atout de taille dans la partie qu'il entame avec les autorités américaines. Mais depuis les deux rives du *Grand océan*, la coopération en matière de défense n'est pas envisagée de manière identique : l'affaire de la base militaire de l'île Manus est l'illustration de cette divergence de vues. D'un côté, les autorités australiennes dévoilent leur intention : s'assurer la protection de l'Amérique tout en conservant Manus, considérée comme l'ultime glacis face à une Asie démesurément inquiétante. De l'autre côté, Washington s'appuie sur un rapport de ses conseillers militaires de septembre 1945 qui préconise de conserver dans le Pacifique central « les positions susceptibles d'être défendues où nous désirons nous maintenir » : 8 bases militaires... plus Manus dont l'intérêt stratégique est indéniable.

Le désaccord entre les deux partenaires militaires ne prend pas tout de suite des proportions alarmantes. Face aux troupes nippones, la coopération américano-australienne avait été remarquable depuis 1942. Ainsi, le général MacArthur s'était félicité à maintes reprises de l'assistance australienne dans la campagne de Nouvelle-Guinée (1943-1944). Par ailleurs, d'autres arrangements avaient été négociés dès 1940 entre le Commonwealth britannique et Washington sur l'utilisation par les troupes américaines des bases militaires de Sa Majesté¹. A Canberra, on imagine sans peine cette collaboration se perpétuer après la défaite écrasante du Japon, même si sa forme s'avère plutôt imprécise. Spécialiste des relations internationales à Melbourne, L.H. Rhodes se montre quant à lui résolument optimiste sur le devenir de cette coopération militaire : dans une étude publiée en décembre 1944, celui-ci ne prévoit que quelques difficultés financières qui pourraient être aisément résolues².

A la Maison-Blanche en août 1945, les experts sont toujours divisés sur la stratégie à adopter dans le Pacifique. La *Navy*, institution la plus acharnée à défendre les bases chèrement acquises en ressources et en vies humaines, n'envisage pas de se priver des infrastructures de Manus. Quelques déclarations publiques prononcées sur le continent américain peuvent laisser penser que l'île Manus est une possession de l'*US Army*.

* Spécialiste de l'Australie contemporaine et chercheur associé au laboratoire Etats-Sociétés-Ideologies-Défense (Montpellier III).

1 « United States Bases in British Colonies », A. BURNES, *Defence of Colonies*, London, Allen and Unwin, 1957, pp. 316-317.

2 L.H. Rhodes, « That the US means to Australia », The Melbourne Research Group, décembre 1944, p. 38.



En novembre 1945, Evatt se rend donc à Washington avec l'intention de clarifier la situation. Lors d'une conférence au *National Press Club*, il précise que « l'Australie accorderait volontiers à un autre pays le privilège d'utiliser les bases, mais que ce pays devrait accepter la responsabilité de défendre l'espace [géostratégique] protégé par ces mêmes bases ». Entre janvier et février 1946, plusieurs communiqués témoignent de la détermination américaine de s'assurer le contrôle des anciennes possessions japonaises et des territoires insulaires confiés aux Alliés avant la guerre puis libérés par les *Marines*. Le commandant de la base de Guam, C.A. Pownall, n'hésite pas à décrire Manus comme « le flanc sud-ouest des Etats-Unis, une position essentielle pour la sécurité permanente dans le Pacifique³ ». En mars 1946, H. Struve Hensel, secrétaire adjoint de la Marine, dévoile enfin le contenu de la proposition américaine. Les exigences du grand vainqueur dans le Pacifique apparaissent élevées : une demande d'autorisation d'exploitation de Manus pour une durée de nonante-neuf ans ; contrôle intégral de la base militaire, sans réciprocité ; l'Australie doit continuer à prendre en charge financièrement une partie de la gestion de ce territoire confié jadis par la SDN ; les Etats-Unis pourront se retirer au moment qu'ils jugeront opportun. En Australie, « l'offre » américaine est accueillie fraîchement. La volonté manifeste de Washington de négocier séparément le sort de la base de Manus est considérée en Australie comme un rejet de la proposition sur le pacte de défense régional. Un argument revient en boucle dans les propos d'Evatt : un arrangement particulier sur Manus n'aurait pas de sens sans l'amorce de négociations générales sur la sécurité dans cette partie du monde entre toutes les nations concernées.

Toutefois, le Département d'Etat américain s'obstine à ne pas vouloir débattre de la question des bases avec le Commonwealth britannique, préférant approcher chacun de ses partenaires militaires avec l'espoir d'obtenir au cas par cas des facilités plus accommodantes. Evatt estime avoir des raisons d'être déçu, lui qui anticipait déjà l'obtention d'une réciprocité qui prendrait la forme d'un accès à la base américaine de Guam ou de Truk⁴, lui qui espérait que Washington s'emploierait à contrôler le nord du Pacifique en renonçant aux aspirations territoriales dans sa partie méridionale⁵. Mais au sortir de la guerre, il ne peut oublier que l'Australie est une puissance modeste et que les innombrables troupes américaines n'ont pas été encore évacuées⁶ : la volonté australienne de limiter la présence américaine dans l'aire régionale se trouve ainsi largement contrecarrée. Pour ne rien arranger, le gouvernement australien est mécontent du règlement de la question japonaise et en particulier du sort réservé à l'ennemi vaincu, Hirohito.

Simple désaccord, devenu en quelques mois véritable contentieux, l'affaire Manus connaît en 1946 de nouveaux rebondissements. Evatt décide de répliquer en s'appuyant sur les dis-

4 Evatt to Chifley, Cablegram 825, 22 juin 1946.

5 La position stratégique de l'Australie dans le Pacifique en février 1946 est résumée dans un rapport secret, qui stipule que « les bases aériennes de Moresby, Nadzab, Manus, Rabaul et Salomon doivent être conservées par l'Australie », Chiefs of Staff Committee – Minute II/1946, Melbourne, 20 mars 1946.

6 Le gouvernement américain entend exercer une pression maximum sur le Commonwealth en évacuant lentement les troupes stationnées dans le Pacifique central. En février 1946, les Marines occupent toujours Guadalcanal, Espiritu Santo, Efate, Tontouta, Nandi, Funafuti, Faleolo, Penrhyn, Aitutaki et Manus.

positions du Pacte de Canberra conclu entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande en 1944, notamment une clause stipulant que « L'utilisation d'une base en temps de guerre ne doit pas servir de prétexte pour des revendications territoriales, l'obtention de droits de souveraineté ou des prises de contrôle après la fin des hostilités⁷ ». Toutefois, cette réponse est loin d'être pertinente, car ce pacte militaire, signé à une époque où la menace japonaise était à peine écartée, avait choqué beaucoup d'officiels du Département d'État et du Pentagone. A Washington, l'accord arrangé en catimini entre les deux dominions, alors considéré comme une ingérence dans la politique américaine dans le Pacifique, n'était toujours pas digéré. En outre, l'argumentation d'Evatt apparaît inappropriée, car si Manus n'est pas sur le plan juridique un territoire australien, cette île est néanmoins considérée comme tel dans diverses publications gouvernementales et manuels scolaires.

En fait, les cabinets travaillistes de Curtin et Chifley (1941-1949) ne peuvent cacher certains appétits territoriaux dans le Pacifique, en particulier depuis la conférence du Caire (novembre 1943), où il avait été convenu que le Japon perdrait toutes ses possessions extérieures après sa défaite. Aussi Evatt, l'un des fondateurs des Nations-Unies, attend-il beaucoup de la nouvelle institution internationale et aspire-t-il à ce que son assemblée générale, à l'instar de celle de la SDN, confie à l'Australie la gestion de plusieurs micro-Etats insulaires. En définitive, l'enjeu n'est pas seulement militaire, mais politique en termes de souveraineté et de prestige ou encore économique⁸.

Devant le refus américain de conclure un accord multilatéral sur l'avenir des bases ou d'accepter le principe de réciprocité pour la mise à disposition de Manus, Evatt et Chifley plaident leur cause à la conférence du Commonwealth à Londres (avril-mai 1946), où ils prônent des négociations générales avec Washington. Les plaidoyers des dirigeants australiens attirent l'attention des autres nations membres, lesquelles s'inquiètent d'une possible mise à l'écart de la Grande-Bretagne lors d'un futur conflit dans l'aire régionale envers lequel la Maison-Blanche adopterait une attitude isolationniste.

Pourtant, le point de vue australien, adopté par la Nouvelle-Zélande et suivi plus timidement par la Grande-Bretagne, ainsi que les orientations de la conférence transmises au secrétaire d'État James Byrnes ne semblent pas changer les données du problème. Pire, les efforts de la délégation australienne sont anéantis par une annonce du général Thomas Blamey, l'ancien commandant en chef des armées australiennes, qui rejette l'idée de partager Manus avec les Etats-Unis, car les deux pays pourraient un jour entrer en guerre l'un contre l'autre.

Chifley réagit immédiatement et rassure Washington, en insistant sur le fait que la déclaration de T. Blamey n'engageait que sa seule personne et n'exprimait absolument pas le point de vue du gouvernement⁹. Entre le 12 juin et le 19 juillet 1946, Evatt s'entête à Washington à reformuler ses propositions au président Harry S. Truman. Il se montre encore optimiste, car il est persuadé « que les Etats-Unis désirent un accès aux infrastructures de Manus même si Guam est en passe de devenir leur principale base dans le Pacifique central¹⁰ ».

Cependant, les négociations bilatérales s'éternisent à la Maison-Blanche sur la question de la réciprocité : le refus américain apparaît ferme sur l'ouverture à une puissance étrangère de la base aéronavale de Guam.

En fait, les dirigeants et les attachés militaires américains ne sont plus disposés à débattre avec les Australiens de leur stratégie dans le Pacifique, stratégie par ailleurs indécise en raison des prévisions changeantes des experts de la défense.

De manière inattendue, Truman tranche le problème de Manus en diminuant de manière drastique le budget de la Marine de 650 millions de dollars. L'option Manus, centre d'un vaste dispositif militaire, paraît définitivement écartée, tout comme le maintien des autres bases du Pacifique situées au sud de l'équateur. Entre juillet et septembre 1946, l'essentiel des équipements est évacué de l'île : Manus devient une gigantesque décharge de matériels (camions, jeeps) et de matériaux inutilisables. Un ultime arrangement est formulé par le Département d'État le 11 décembre 1946, mais Washington spécifie que, de toute manière, l'Amérique ne pourrait « accepter des obligations financières à Manus¹¹ ».

Cette dernière condition est jugée irrecevable à Canberra et elle paraît d'autant plus inacceptable qu'elle émane d'un partenaire militaire disposant de ressources considérables. Un mince espoir subsiste encore le 19 février 1947, lorsqu'Evatt donne un accord de principe sur la réciprocité entre la base de Manus et celle des Samoa américaines, une proposition restée sans suite.

De son côté, la Nouvelle-Zélande apparaît de plus en plus réservée vis-à-vis de la ligne de conduite adoptée par le gouvernement australien et commence à négocier séparément le sort des Samoa occidentales avec les autorités américaines. Dans un communiqué du 31 mars 1947, Auckland constate l'échec des négociations avec Washington sur le dossier des bases, en prenant garde d'afficher une grande retenue et une forte volonté de coopération¹².

Durant le printemps 1947, les relations américano-australiennes demeurent courtoises, mais il est évident que Washington ne compte pas revenir sur sa décision. Le cas particulier de Manus n'est plus mentionné lorsque le commandant de la flotte du Pacifique, l'amiral Louis E. Denfield, se rend en délégation à Canberra le 7 juin. Finalement, le ministre de la Défense australienne, John J. Dedman, annonce en juin 1947 que Manus serait une simple base navale australienne.

Dès lors, le retrait des troupes américaines de l'île n'est pas sans inquiéter l'opinion publique et la presse australienne¹³ ; cette dernière s'interroge à plusieurs reprises sur la politique ambitieuse, voire irréaliste, du ministre Evatt dans cette malencontreuse brouille. Surtout, il devient bientôt clair que l'Australie n'a pas les moyens d'assurer l'entretien et la maintenance d'une telle base militaire. Ainsi, Manus tombe en désuétude à partir de 1947, tout comme l'idée d'une station navale digne de ce nom au large de la Nouvelle-Guinée.

En définitive, l'impact de cette crise ne doit pas être sous-estimé. Le Pacte tripartite ANZUS, cité à tort et à travers dans l'historiographie contemporaine, n'a pas été signé en 1945... mais en 1951. Plusieurs années après la victoire des Etats-Unis et de l'Australie sur le Japon, l'horizon du Pacifique était toujours obscurci par les nuages de l'affaire Manus.

J.D.

7 The Australian-New Zealand Agreement, signé le 21 janvier 1944, extrait de la clause n° 16.

8 Australiens et Néo-Zélandais n'ignorent pas les convoitises des compagnies aériennes américaines (Pan American Airways, United Airlines, American Airlines...) désireuses de contrôler les lignes transpacifiques.

9 The Age, 24 avril 1946, p. 1.

10 Evatt to Chifley, Cablegram 887, 1er juillet 1946.

11 Dean Acheson, State Department Numerical Files, 711.47/12-946, 9 décembre 1946.

12 « [...] le gouvernement néo-zélandais serait désireux de coopérer avec les Etats-Unis et toute autre nation directement concernée pour établir des accords de défense sous l'égide des Nations Unies », A.J.H.R., A-11, 1947, p. 23.

13 Sydney Morning Herald, 12 juin 1947.